

Avis de Recrutement d'un Conseiller Fiscal

La Société d'Assurances East Africa Global Insurance Company Non- Vie « EGIC-NV » en sigle, lance un appel à candidature pour le recrutement d'un Conseiller Fiscal.

Les termes de référence peuvent être consultés au siège d'EGIC-NV ou au Site Web d'Intercontact Services.

L'offre exprimée en Francs Burundais toutes taxes et autres frais compris doit être déposée sous pli fermé au Secrétariat de la Direction Générale d'EGIC-NV avec la mention au verso de l'enveloppe «**Offre pour le recrutement d'un Conseiller Fiscal** » au plus tard **vendredi le 03 juillet 2026 à 10 heures** à l'Adresse ci-après : Boulevard Melchior NDADAYE, Immeuble N°72A. L'ouverture des offres aura lieu **le dernier jour de dépôt à 10 heures** en présence des soumissionnaires qui le désirent. Pour toute information vous pouvez appelez au Téléphone : 22 28 40 45, 22 28 40 60.

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER FISCAL DE LA SOCIETE D'ASSURANCE EAST AFRICA GLOBAL INSURANCE COMPANY-NON VIE (EGIC-NV).

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La société d'assurance EGIC-NV (East Africa Global Insurance Company – Non Vie) est une société anonyme de droit burundais, régie par la Loi n°1/06 du 17 Juillet 2020 portant Révision de la Loi n° 01/02 du 07 Janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi.

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance financière, de la conformité fiscale et de l'optimisation de sa gestion fiscale, EGIC-NV souhaite recruter un Conseiller Fiscal chargé d'accompagner la Direction Générale dans toutes les questions relatives à la fiscalité et dans la déclaration des cotisations dans les institutions de sécurité sociale.

2. OBJECTIF GLOBAL

Le Conseiller Fiscal a pour mission principale d'assurer la conformité fiscale de la société, de conseiller la Direction Générale sur les questions fiscales et de proposer des stratégies d'optimisation fiscale conformes aux lois et règlements en vigueur au Burundi.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Le conseiller fiscal devra notamment :

- ✓ Veiller au respect des obligations fiscales d'EGIC-NV et aux obligations de déclarations des cotisations dans les institutions de sécurité sociale ;
- ✓ Conseiller la Direction Générale d'EGIC-NV sur les implications fiscales des opérations de l'Entreprise ;
- ✓ Préparer et/ou superviser les déclarations fiscales et les déclarations des cotisations dans les institutions de sécurité sociale ;
- ✓ Assurer une veille réglementaire et fiscales ;
- ✓ Réduire les risques de redressement fiscal ;
- ✓ Assister l'entreprise lors des contrôles fiscaux ;
- ✓ Optimiser la charge fiscale dans le respect de la loi.

4. MISSIONS ET RESPONSABILITÉS DU CONSEILLER FISCAL

Sous la supervision de la Direction Générale, le Conseiller Fiscal aura pour principales missions :

4.1. Conformité fiscale

- Veiller au respect des obligations fiscales de la société ;
- Vérifier la conformité des déclarations fiscales ;
- Contrôler la régularité des déclarations fiscales et parafiscales ;
- S'assurer du respect des délais de déclarations et de paiement des impôts et des taxes ;
- Veiller à l'application correcte des textes fiscaux et réglementaires ;

4.2. Conseil et assistance fiscale

- Conseiller la Direction Générale sur les implications fiscales des opérations de la société ;
- Analyser les risques fiscaux et proposer des mesures correctives ;
- Fournir des avis et consultations fiscales ;
- Assister la société lors des contrôles fiscaux et contentieux.

4.3. Optimisation et veille fiscale

- Identifier les opportunités d'optimisation fiscale dans le respect des lois ;
- Réaliser une veille permanente sur les réformes fiscales impactant le secteur des assurances ;
- Informer régulièrement la Direction des évolutions fiscales impactant le secteur des assurances.

4.4. Gestion des contrôles fiscaux

- Préparer les dossiers de contrôle ;
- Représenter la société auprès de l'Administration fiscale
- Suivre les contentieux fiscaux éventuels.

4.5. Renforcement des capacités

- Former le personnel concerné sur les procédures et obligations fiscales ;
- Élaborer des notes techniques et procédures internes relatives à la fiscalité.

4.6. Reporting

- Produire des rapports périodiques de conformité fiscale à la Direction Générale ;
- Élaborer un tableau de bord fiscal de l'entreprise.

5. LIVRABLES ATTENDUS

Le Conseiller Fiscal devra notamment fournir :

- Des rapports fiscaux mensuels et trimestriels ;
- Un rapport annuel de conformité fiscale ;
- Des notes de veille fiscale ;
- Des avis techniques et recommandations ;
- Un plan d'optimisation fiscale conforme à la réglementation.

6. DURÉE DE LA MISSION

La durée de la mission est fixée à deux ans renouvelables selon les performances et les besoins de la société.

7. PROFIL RECHERCHE

Le candidat devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins un niveau licence ou baccalauréat en fiscalité, en comptabilité, finance, en gestion, en économie, en audit, en droit fiscal ou domaine équivalent ;
- Être agréé par l'Ordre des Comptables du Burundi ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine fiscal ;
- Etre en ordre avec le fisc et avec la réglementation du secteur financier ;
- Avoir une expérience dans une compagnie d'assurance, une banque, un cabinet fiscal ou d'audit constitue un atout majeur ;
- Avoir de bonnes connaissances de la législation fiscale et comptable burundaise ;
- Avoir de bonnes connaissances des procédures de contrôle fiscal ;
- Avoir de bonnes capacités d'analyse et de rédaction.

8. COMPOSITION DE L'OFFRE

Les candidats devront présenter une offre comprenant :

8.1. Offre technique

L'offre technique devra contenir :

- Une lettre de soumission adressée au Directeur Général d'EGIC-NV dûment signée ;
- Une brève présentation du candidat ;
- Un descriptif succinct de l'approche méthodique incluant la compréhension de la mission ;
- Une liste des missions similaires exécutés avec des preuves éventuelles ;
- Trois personnes de références professionnelles ;
- Le calendrier indicatif des activités à exercer.

8.2. Documents Administratifs

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier comprenant :

- Les copies des diplômes certifiées conformes à l'original ;
- Un Curriculum Vitae détaillé, signé et actualisé indiquant la formation suivie et fonctions exercées ;
- Un extrait de casier Judiciaire vierge ;
- Une attestation d'inscription à l'Ordre des Professionnels Comptables datant de moins de trois mois ;
- Une attestation de non faillite délivré par l'autorité compétente datant de moins de trois mois ;

- Une attestation de non redevabilité fiscale datant de 3 mois au plus.
- Les attestations de services rendus et tout autre document jugé utile.

8.3. Offre financière

L'offre financière devra comprendre les honoraires proposés HTVA et TVAC ainsi que les modalités de paiement.

9. EVALUATION DES OFFRES

Les offres sont évaluées de la manière suivante :

- Offre technique : 40%
- Documents administratifs : 40%
- Offre financière : 20%

10. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres doivent être rédigées en langue française et présentées de façon suivante :

- ✓ Une offre technique et les documents administratifs exigés sous une enveloppe fermée ;
- ✓ Une offre financière présentée avec détail sous une enveloppe fermée.

Les deux enveloppes seront mises dans une enveloppe portant mention « **Offre pour le recrutement d'un conseiller fiscal** »

11. DEPOT DES OFFRES :

Les dossiers de candidature sous pli fermé portant la mention : « **Candidature au poste de Conseiller Fiscal** » seront déposés au Secrétariat de la Direction Générale d'EGIC-NV.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi le 03 juillet 2026 à 10h00**

Fait à Bujumbura, le...../...../2026

Justin NAHAYO

Directeur Général